



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF et RFF

Question écrite n° 49028

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne, auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer l'intérêt du rapport de la mission d'évaluation et de contrôle adopté à l'unanimité par la commission des finances de l'Assemblée nationale, sur le financement du système ferroviaire français (8 juillet 2004). Il lui demande s'il envisage d'arbitrer entre la reprise de dette par l'État et la réintégration, dans les comptes de la SNCF, comme l'a souhaité la Cour des comptes, de la partie de la dette ferroviaire, soit 8,7 milliards d'euros, figurant depuis 1991 dans le service annexe d'amortissement de la dette (SAAD) qui ne figure ni dans les comptes de l'État, ni dans les comptes de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49028

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8061